



Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

Membre de la Commission des finances

Président du groupe d'études sur la gastronomie

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

M. Bruno LE MAIRE

Ministre de l'Economie

Ministère de l'Economie

139, rue de Bercy

75 012 PARIS

Aubenas, le 24 mars 2020

Monsieur le Ministre,

La seule victoire qui nous importe aujourd'hui, c'est celle qui nous permettra de surmonter tous ensemble cette pandémie. Nous devons certes tuer le virus, mais sans tuer l'économie locale !

Tous ceux qui ont dû fermer leur entreprise, fermer leur commerce de proximité, nos restaurateurs, nos artisans, nos agriculteurs en circuits courts, vivent un cauchemar. Les acteurs touristiques sont au point bas de leur trésorerie, à l'aube de la saison qui démarre, sous les pires auspices.

Si nous avons salué vos premières mesures d'urgence, si nous avons voté le projet de loi sur l'état d'urgence sanitaire, beaucoup reste à faire pour confiner l'épidémie économique qui se prépare.

Le chômage partiel tout d'abord, quand l'entreprise peut y accéder... c'est 100% pour les salariés au SMIC, et 84% du net dans les autres cas.

Il en résulte une perte de pouvoir d'achat immédiate pour le salarié, et une augmentation des charges pour l'entreprise qui souhaite compenser dans une période très difficile.

La question des reports d'échéances fiscales et sociales est également centrale pour nombre d'entreprises et de commerces. Comment peut-on demander à un restaurateur de verser la TVA, alors qu'on lui a imposé la fermeture de son restaurant du jour au lendemain ?

Toutefois au vu du séisme économique qui se prépare, ces reports ne suffiront pas. Nous devons en effet envisager une exonération totale de charges, ainsi qu'une année blanche fiscale pour les acteurs de l'économie de proximité.

Monsieur Fabrice BRUN - Député de la 3ème circonscription de l'Ardèche

Permanence parlementaire - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr

Il est également indispensable d'intervenir auprès des compagnies assurances, qui invoquent la clause pandémie pour ne pas couvrir les pertes d'exploitation en décrétant l'état de catastrophe sanitaire, tel que nous le proposons.

Enfin, l'Etat se doit de saisir les banques, afin qu'elles intègrent systématiquement les intérêts et les assurances crédits dans les reports d'échéances.

Dans le département de l'Ardèche, l'activité économique repose sur un tissu économique composé en grande majorité de travailleurs indépendants. Ces derniers sont les grands perdants : pas d'arrêts de travail, pas de chômage, et plus de clients !

Ils ne doivent pas être les grands oubliés des mesures qui permettront demain à l'économie de repartir sur de bonnes bases, une fois l'épidémie vaincue.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

